



Commune **Evolène**

Votation communale du 27 septembre 2026

Aides communales à Télé-Evolène

Explications du Conseil communal

Publication de l'Administration communale d'Evolène
Bouclage : 27 août 2026

Table des matières

○	Remarque introductive	4
○	Contexte Espace Dent-Blanche	4
○	L'essentiel en bref	5
○	Télé-Evolène SA	6
	- Présentation de la société	6
	- Fréquentation Espace Dent-Blanche	7
	- Fréquentation Télé-Evolène	8
	- Historique des aides communales	9
	- Situation financière et exposé de la situation actuelle	11
	- Projet de renouvellement des installations	15
○	Commune d'Evolène	18
	- Finances communales : situation et perspectives	18
	- Tourisme et économie locale	20
	- Positionnement vis-à-vis des remontées mécaniques	22
	- Analyse relative à la demande de soutien de Télé-Evolène	24
○	Objet soumis au vote	27
	- Question posée	27
	- Position du Conseil communal	29
	- Position de Télé-Evolène	30
	- Position d'Espace Dent-Blanche	31
	- La proposition en résumé	32

Remarque introductive

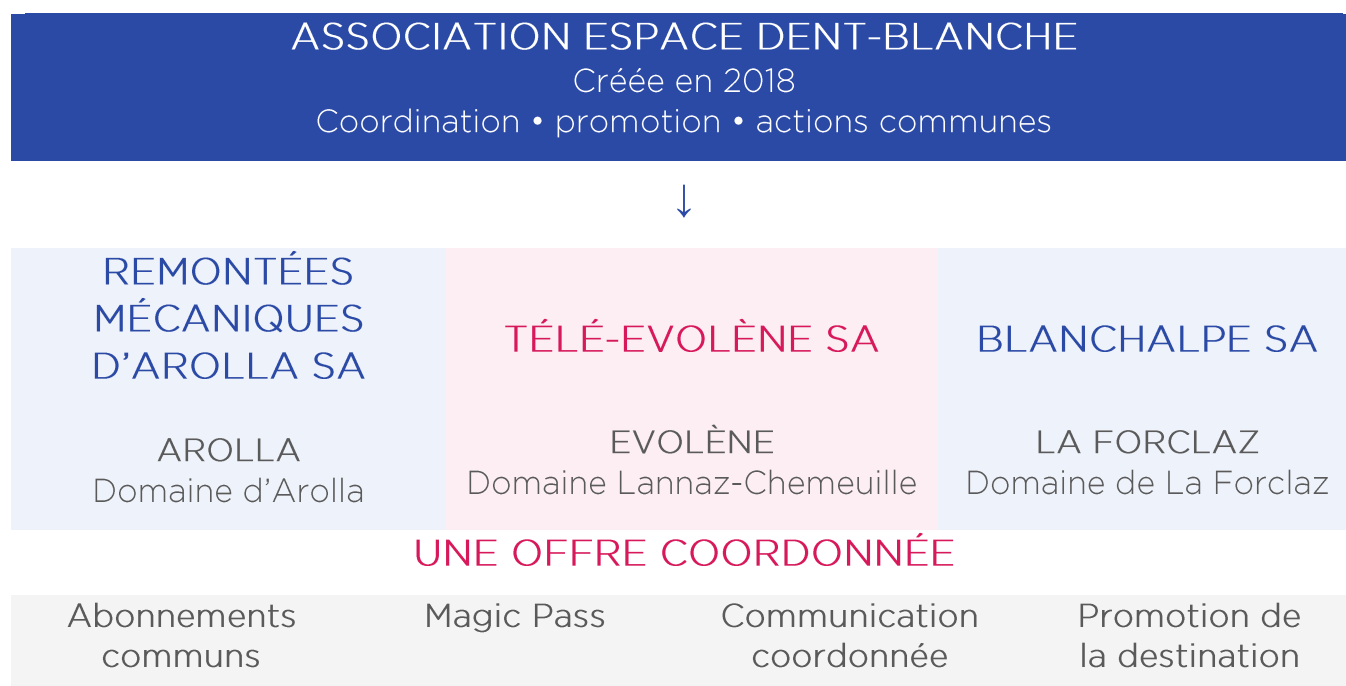
La présente brochure d'information a été réalisée par la Commune d'Evolène entre le 17 et le 27 août 2026, c'est-à-dire durant un espace-temps court et sur la base des informations disponibles à ce moment-là. Des informations et chiffres ont été transmis par Télé-Evolène SA et par Espace Dent-Blanche.

Les informations présentées ont pour but de faire comprendre à la population l'état de situation, tant du côté de Télé-Evolène que du côté de la Commune. Il s'agit néanmoins d'informations résumées qui ne présentent peut-être pas toujours l'intégralité des enjeux en présence, malgré le souhait d'être le plus complet possible. Merci de votre compréhension.

Contexte Espace Dent-Blanche

La thématique de Télé-Evolène doit être mise en perspective avec l'ensemble des remontées mécaniques de la Commune d'Evolène, qui compte à ce jour trois sociétés distinctes de remontées mécaniques.

Le schéma ci-dessous désigne les différentes entités regroupées dans l'association Espace Dent-Blanche depuis 2018.



L'essentiel en bref

Télé-Evolène SA connaît depuis plusieurs années des pertes d'exploitation importantes, malgré un soutien communal régulier. Après l'annonce de son surendettement, le Tribunal a accordé à la société un sursis concordataire provisoire jusqu'au 4 décembre 2026.

Interrogée sur son projet d'avenir, Télé-Evolène a alors présenté un projet de rénovation des installations, estimé à 8 millions de francs (notamment remplacement du télésiège actuel par un nouveau télésiège similaire).

Le Conseil communal, appuyé par un expert externe, estime toutefois que ce projet doit encore être approfondi sur les plans technique, financier et organisationnel. Il ne peut donc se prononcer actuellement sur cet investissement ni questionner la population à ce propos.

La population d'Evolène doit ainsi « seulement » décider si elle accepte de sauver Télé-Evolène à court terme de la faillite et de poursuivre ses aides à l'exploitation, dont l'ampleur devient de plus en plus importante.

Le Conseil communal est favorable à une poursuite du soutien durant une période transitoire afin de conserver, si les conditions techniques et judiciaires le permettent, une capacité d'exploitation tout en élaborant un projet commun pour les trois domaines de l'Espace Dent-Blanche. En effet, sachant que toutes les remontées mécaniques sont à un tournant et que les moyens financiers communaux restent limités, il est indispensable de réfléchir à l'avenir de l'Espace Dent-Blanche dans son ensemble.

Aussi, le 27 septembre 2026, la population est appelée à se prononcer sur un soutien communal maximal de 1.8 million de francs, sous forme d'un crédit d'engagement, destiné à contribuer au maintien de Télé-Evolène jusqu'à fin 2028.

En cas d'acceptation, durant cette période transitoire, les montants versés correspondront strictement à ce qui est nécessaire pour maintenir l'exploitation d'ici à la finalisation d'une vision.

Le Conseil communal exige de plus que le versement d'aides communales soit dorénavant conditionné à la participation active des sociétés de remontées mécaniques dans le processus de réflexion commune à l'échelle d'Espace Dent-Blanche. Un budget de CHF 200'000 est en parallèle dédié à ce développement de projet.

Le Conseil communal recommande d'accepter cette proposition.

Ce vote ne porte pas sur l'investissement de CHF 8 millions et ne garantit ni la prolongation du sursis concordataire ni l'ouverture des installations.

Télé-Evolène SA

Présentation de la société

Télé-Evolène SA a été fondée en 1980 avec pour objectif de développer le tourisme et les remontées mécaniques dans la région d'Evolène. Dès 1981, la mise en service du télésiège Lannaz-Chemeuille et des installations du secteur d'Artsinol permet le développement du domaine skiable actuel. Les premières réflexions prévoyaient déjà un développement plus important du domaine, voire une liaison en direction des 4-Vallées, finalement abandonnée notamment pour des raisons liées à la protection du paysage.

Depuis plus de quatre décennies, Télé-Evolène contribue ainsi à l'offre touristique hivernale, puis estivale, de la commune. Face au vieillissement des installations – le télésiège principal datant toujours de 1981 –, différents projets de renouvellement ont été étudiés, avec dès 2018 un projet concret de télécabine entre Lannaz et Chemeuille visant notamment le développement d'une offre quatre saisons.

En 2018, Télé-Evolène rejoint l'Espace Dent-Blanche, association formée des trois sociétés de remontées mécaniques de la commune (cf. schéma « Contexte » p.5). La création de cette association était une condition fixée par Magic Pass pour l'intégration dans la coopérative.

Depuis 2022, la société traverse une période particulièrement mouvementée.

Après la découverte d'importants détournements de fonds durant l'été 2022 (affaire en attente de jugement), son organisation a été revue, avec un Conseil d'administration partiellement renouvelé. Un projet concret de recapitalisation et de renouvellement des infrastructures a été lancé, prévoyant notamment le remplacement du télésiège par une télécabine. Selon la société, près de 1.8 million de francs de promesses auraient été faites, sans que la recapitalisation n'aboutisse toutefois, le projet restant freiné par les difficultés financières liées à l'exploitation ordinaire, ainsi que par les oppositions conjointes du WWF et de la Fondation pour la protection du paysage.

Un nouveau Conseil d'administration, présidé par Patrick Fauchère, est arrivé à la tête de la société en fin d'année 2025. C'est également à ce moment que l'Assemblée primaire a validé une rallonge de 300'000 francs pour permettre à la société de procéder à des travaux d'entretien urgents et obligatoires conditionnant la possibilité d'ouvrir pour l'hiver 2025-2026 (pincés et garde-corps des sièges).

Malgré les fonds recherchés et les importants soutiens communaux accordés au fil des années, les difficultés financières ont conduit en 2026 à l'annonce du surendettement et à l'ouverture de la procédure de sursis concordataire aujourd'hui en cours.

Télé-Evolène SA

Fréquentation Espace Dent-Blanche

Depuis sa création en 2018, l'Espace Dent-Blanche affiche une progression importante de sa fréquentation, malgré les aléas liés à l'enneigement et aux années Covid.

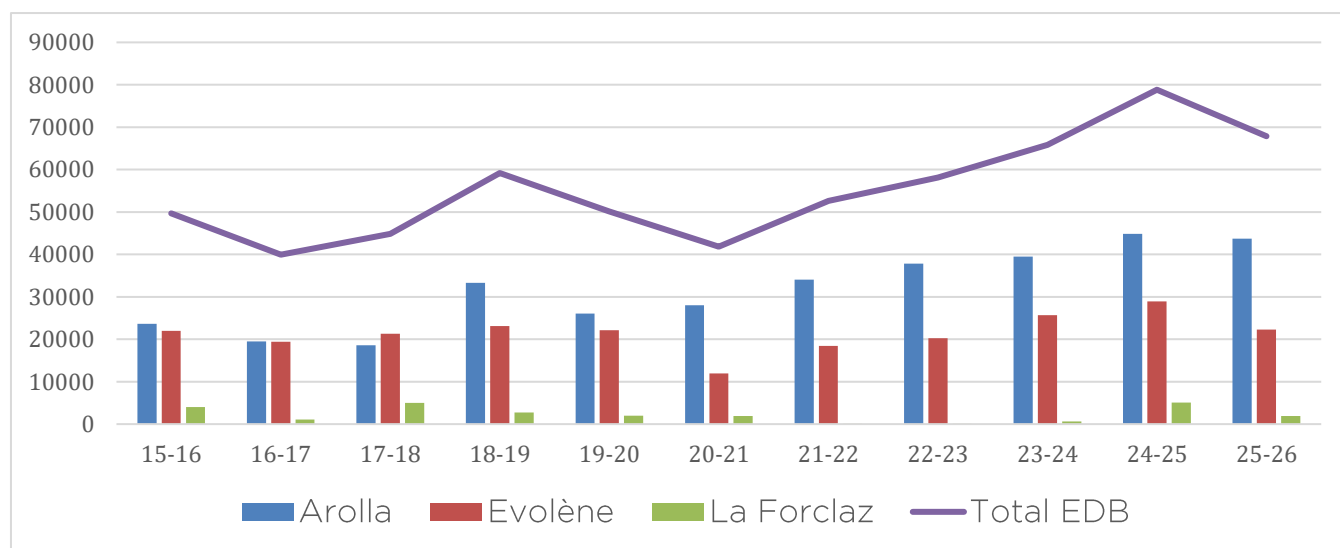
Entre l'hiver 2017-2018 et la saison record 2024-2025, le nombre de journées-skieurs est passé d'environ 44'000 à 78'836, soit une hausse de 76 %.

Lors de sa première saison au MagicPass, l'Espace Dent-Blanche avait réalisé 20'406 journées-skieurs MagicPass. En 2025-2026, ce chiffre s'élève à 34'193, soit un client sur deux.

Avec 67'886 journées-skieurs, l'hiver 2025-2026 constitue encore la deuxième meilleure saison depuis la création de l'Espace Dent-Blanche ; la communication commune, l'amélioration des pistes, les animations et l'intégration au MagicPass ont contribué à cette évolution.

Le graphique ci-dessous montre le nombre de journées-skieurs au sein de l'Espace Dent-Blanche, par domaine ainsi que de manière cumulée.

Nombre de clients Espace Dent-Blanche (2015 à 2026)



Chiffres : Espace Dent-Blanche

Un rapport plus complet sur l'évolution de la fréquentation de l'Espace Dent-Blanche depuis 2015-2016 est disponible sur notre site internet.

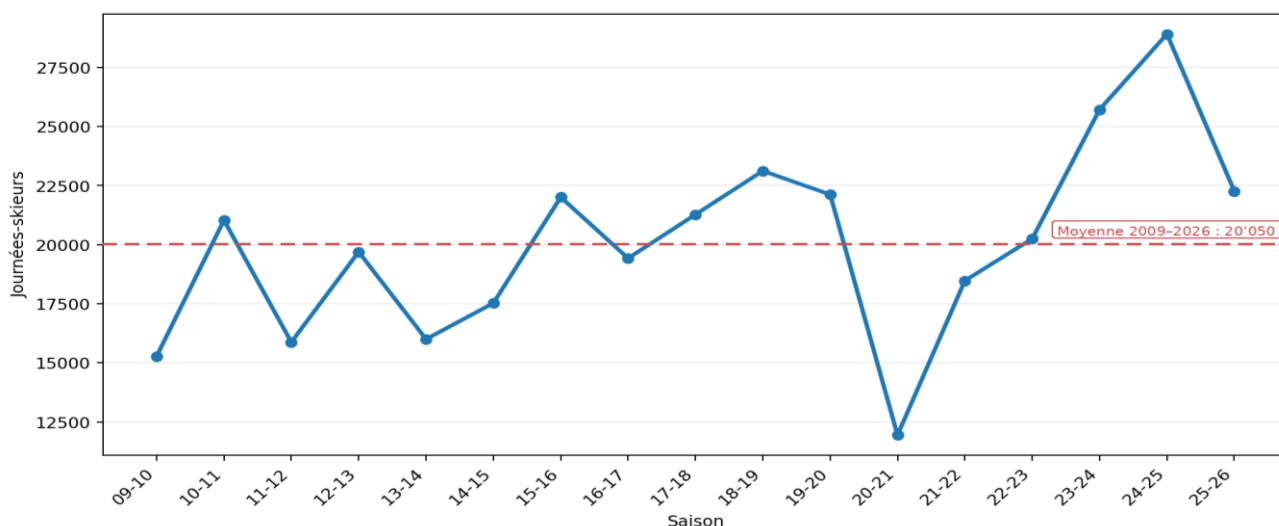
Télé-Evolène SA

Fréquentation Télé-Evolène

Comme observé précédemment avec les chiffres relatifs à l'Espace Dent-Blanche, Télé-Evolène occupe une place significative au sein de l'Espace Dent-Blanche.

La fréquentation de la station fluctue toutefois de manière importante d'une année à l'autre. Le graphique ci-dessous illustre le nombre de journées-skieurs depuis plus d'une quinzaine d'années.

Nombre de journées-skieurs Télé-Evolène (saison 2009-2010 à 2025-2026)



15'274

journées-skieurs
2009-2010

28'907

record
2024-2025

22'264

journées-skieurs
2025-2026

Chiffres : Espace Dent-Blanche

Sur l'ensemble de la période, la fréquentation de Télé-Evolène montre une tendance globalement positive malgré de fortes variations selon les conditions d'exploitation.

En lien avec les résultats comptables figurant en page 11, un commentaire sur la dernière saison s'impose. La saison 2025-2026 a été moins bonne que la précédente pour la société Télé-Evolène du point de vue de la fréquentation. Les 22'264 journées-skieurs enregistrées représentent env. un tiers (32,8%) de la fréquentation totale de l'Espace Dent-Blanche. Télé-Evolène a par ailleurs généré CHF 884'253 de chiffre d'affaires remontées mécaniques et restauration, soit près de 40% du chiffre d'affaires cumulé des trois domaines.

Télé-Evolène SA

Historique des aides communales

Les relations entre Télé-Evolène SA et la Commune d'Evolène ont toujours été proches. L'actionnariat de la société se compose à ce jour d'env. un tiers à la Commune d'Evolène, un tiers à Télé-Thyon et un tiers pour les autres actionnaires. Si Télé-Thyon s'est beaucoup impliqué au début, la gestion de la société fut assumée par la Commune entre 1998 et 2015, et la Commune d'Evolène reste le principal (unique) sponsor depuis de nombreuses années, notamment depuis la dernière recapitalisation qui date de 2011.

Compte tenu de l'incapacité chronique de Télé-Evolène à atteindre l'équilibre financier et de la volonté locale de maintenir ce domaine, des aides à l'exploitation à fonds perdu ont été versées. Dans un premier temps, la Commune assumait la perte d'exploitation, puis en fixant un forfait avec lequel la société devait composer.

Le tableau ci-dessous récapitule les montants alloués à Télé-Evolène au cours des vingt dernières années.

Aides communales versées à Télé-Evolène (selon comptes communaux)

Année	Montant (CHF)	Année	Montant (CHF)
2006	358'013.35	2016	550'000.00
2007	310'021.00	2017	550'000.00
2008	300'020.97	2018	550'000.00
2009	304'942.10	2019	650'000.00
2010	347'774.30	2020	550'000.00
2011	490'885.80	2021	550'000.00
2012	624'605.70	2022	550'000.00
2013	555'714.00	2023	550'000.00
2014	499'126.00	2024	550'000.00
2015	550'000.00	2025	850'000.00
		2026	550'000.00 (à ce jour)

Total sur 20 ans : CHF 10'641'103.22

Télé-Evolène SA

Ces montants correspondent aux sommes versées par la Commune, telles que comptabilisées dans les comptes communaux.

Ces chiffres ne sont pas toujours identiques à ceux figurant dans les comptes de Télé-Evolène, compte tenu du décalage existant parfois entre les dates de bouclage (bouclage comptable de TÉLÉ-EVOLÈNE qui n'est calé sur l'année civile que depuis 2024). De même, les aides demandées ultérieurement pour compléter un exercice n'apparaissent pas ici : en particulier, les 150'000 francs octroyés en 2025 pour l'année 2024 de Télé-Evolène apparaissent ici avec les montants 2025.

Indépendamment de cela, ces chiffres illustrent l'importance du soutien apporté aux infrastructures touristiques.

Pour donner un ordre de grandeur de cet effort, en 2025, et sans tenir compte du soutien apporté aux deux autres remontées mécaniques communales, la seule contribution à Télé-Evolène représentait 16,4 % du produit des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, et même 20,77 % lorsqu'elle est rapportée au seul impôt sur le revenu.

Processus décisionnel relatif à l'octroi du soutien communal

Les aides à l'exploitation accordées à Télé-Evolène sont soumises à l'acceptation de l'Assemblée primaire compte tenu des montants engagés et le caractère non obligatoire de ce type de dépense, conformément à l'art. 17 de la Loi sur les communes.

Ces dernières années, le montant forfaitaire s'est révélé insuffisant à plusieurs reprises, nécessitant des décisions complémentaires auprès de l'Assemblée primaire. En effet, dès que l'Assemblée a décidé d'un montant précis pour un objet, le Conseil communal ne peut décider de l'augmenter de son seul chef, seule l'Assemblée primaire a la compétence pour le faire.

Compte tenu des montants proposés dans cette votation en faveur de Télé-Evolène, la décision appartient aussi à la population. Quant au choix de recourir à une votation, il s'agit là d'un choix du Conseil communal, préféré à une Assemblée primaire avec vote à main levée ou à bulletin secret.

Télé-Evolène SA

Situation financière et exposé de la situation actuelle

La situation financière de Télé-Evolène est préoccupante depuis de nombreuses années. Un nouveau Conseil d'administration a néanmoins accepté de reprendre la direction de la société dans ce contexte difficile en fin d'année 2025, malgré ces soucis financiers faisant naturellement peser des incertitudes quant à l'avenir de la société.

Le tableau ci-dessous révèle la situation financière actuelle en donnant un aperçu comparatif des exercices 2024, 2025 et de la situation intermédiaire au 30 juin 2026. Ces chiffres, transmis par Télé-Evolène SA, mettent en évidence des pertes d'exploitation importantes et récurrentes, compensées en partie par le soutien communal.

	2024	2025*	30.06.2026**
ACTIVITÉ			
Produits d'exploitation	995'987	1'089'291	696'480
<i>dont remontées mécaniques</i>	683'563	744'334	456'964
<i>dont restaurant</i>	299'654	338'273	237'280
Charges d'exploitation	-1'625'013	-2'084'281	-1'100'832
<i>dont charges de personnel</i>	-610'500	-807'616	-608'667
<i>dont entretien des installations</i>	-130'861	-385'460	-115'021
Énergie	-202'516	-155'588	-89'448
Résultat d'exploitation	-629'026	-994'990	-404'352
SITUATION FINANCIÈRE			
Trésorerie	38'750	25'232	10'012
Total de l'actif	810'318	871'812	757'927
Capitaux étrangers	795'316	1'158'823	1'194'185
Capitaux propres	15'002	-287'011	-436'258

* 2025 : comptes transmis par Télé-Evolène, non validés par l'assemblée générale

** 2026 : situation provisoire au 30 juin ; les données de résultat portent sur six mois et ne sont donc pas directement comparables à un exercice annuel complet.

Annonce du risque de faillite au début de l'été 2026

Les administrateurs se sont rendu compte en mai 2026 qu'ils ne pouvaient boucler les comptes de l'année 2025 sans présenter une situation de surendettement (cf. art. 725b CO). Cette situation s'était déjà présentée par le passé et avait fait l'objet d'une demande d'aide complémentaire auprès de la Commune.

La Commune n'avait toutefois pas reçu les informations nécessaires au moment de la préparation de l'assemblée primaire de juin 2026, raison pour laquelle aucun point relatif à cet objet n'a été mis à l'ordre du jour.

Le bouclage des comptes par Télé-Evolène fin juin/début juillet a révélé l'état de surendettement selon l'art. 725b CO, conduisant à l'avis au juge tel que requis par les bases légales. L'aide 2025 allouée à la société, à hauteur de 700'000 francs, n'a pas suffi à empêcher la situation de surendettement, un complément d'environ 300'000 francs étant nécessaire pour le bouclage des comptes 2025 de Télé-Evolène.

Dans cette situation, alors que le versement du solde de l'aide 2026 aurait dû être suspendu par la Commune d'Evolène, le Conseil communal et le Conseil d'administration de Télé-Evolène SA ont souhaité trouver une solution permettant d'éviter une faillite rapide et à court terme afin de permettre à la population de se prononcer sur une nouvelle aide en faveur de la société avant qu'il ne soit trop tard.

Une convention a été conclue entre les deux parties de manière à orienter les moyens vers l'objectif, à savoir permettre une décision populaire. Cette dernière est consultable sur notre site internet.

Convention transitoire avec la Commune pour l'été 2026

La convention conclue entre la Commune et Télé-Evolène SA répond à la situation financière difficile de la société et à la nécessité de préserver, à court terme, son exploitation, ses installations ainsi que les concessions et autorisations indispensables à son activité. Elle devait avant tout permettre de gagner le temps nécessaire pour élaborer un véritable projet d'assainissement et de restructuration, puis de soumettre à la population une proposition complète sur l'avenir de Télé-Evolène et de l'Espace Dent-Blanche.

Dans ce cadre, la Commune a accepté de verser en juillet le solde de l'aide communale prévue pour 2026, soit 200'000 francs, le montant de 350'000 francs ayant déjà été versé. Cette aide est expressément qualifiée d'exceptionnelle, transitoire et conditionnelle : son utilisation est limitée aux dépenses indispensables au maintien provisoire de l'exploitation, à la sécurité et à la conservation des installations ainsi qu'à la préparation de l'assainissement et de l'information destinée à la population. Les dépenses doivent par ailleurs être annoncées et validées par la Commune.

La ratification de cette convention avait ainsi pour but d'éviter une dégradation irréversible de la situation avant que la population ait pu se prononcer.

En contrepartie du soutien communal, Télé-Evolène s'est engagée à entreprendre immédiatement son assainissement, à assurer une transparence complète envers la Commune et à préparer un dossier détaillé présentant notamment sa situation financière, les investissements nécessaires, les variantes pour l'avenir des installations et les conséquences d'un maintien ou d'un arrêt de l'exploitation.

La convention devait ainsi poser un cadre permettant de préparer une décision démocratique et éclairée sur l'avenir de Télé-Evolène.

Télé-Evolène SA

Sursis concordataire

Le 4 août 2026, le Tribunal des districts d'Hérens et Conthey a constaté formellement le surendettement de Télé-Evolène SA. Le bilan révisé au 31 décembre 2025 faisait apparaître un surendettement de CHF 266'884.-, situation encore confirmée par les comptes intermédiaires au 30 juin 2026 et qui serait aggravée en cas de liquidation des installations.

Plutôt que de prononcer immédiatement la faillite, le juge a considéré que les démarches d'assainissement envisagées – notamment une recapitalisation et la modernisation des installations – présentaient des perspectives suffisamment sérieuses pour justifier un sursis concordataire provisoire. La faillite a donc été ajournée et un sursis jusqu'au 4 décembre 2026 a été accordé, avec désignation de BDO SA comme commissaire chargé de surveiller l'activité de la société et d'évaluer en profondeur ses perspectives d'assainissement.

Ce sursis constitue ainsi une période décisive, mais non une garantie de sauvetage. Le juge relève expressément que l'avenir de Télé-Evolène « est loin d'être assuré » : la société doit profiter de ces quelques mois pour démontrer qu'un assainissement durable est possible, notamment en concrétisant la recapitalisation, le financement et le projet de modernisation de ses installations. La votation communale du 27 septembre 2026 constitue une étape importante du processus.

Mesures d'assainissement envisagées par Télé-Evolène en plus des aides communales (liste non exhaustive)

- Diminution du personnel (en automatisant le téléski du Mont-Rouge, en automatisant l'exploitation des Arpillés, en optimisant le baby lift)
- Optimisation ou transfert de la navette vers la Commune, Evolène Région Tourisme ou l'Espace Dent-Blanche
- Diminution des factures d'électricité en changeant les moteurs et les commandes électriques des installations ainsi que l'isolation du restaurant.
- Économies de maintenance avec une installation remise à neuf
- Optimisations suite à l'engagement d'un secrétaire général sous l'égide d'Espace Dent-Blanche afin de piloter plus efficacement les mesures d'assainissement et la rénovation des installations

Télé-Evolène SA

Les informations contenues dans cette page et les deux suivantes ont été transmises par le Conseil d'administration et représentent le fruit de leurs réflexions telles que transmises au Conseil communal.

Projet de renouvellement des installations

Télé-Evolène estime qu'il y a deux variantes possibles pour l'avenir des installations.

La première de ces variantes est le remplacement du télésiège par une télécabine (variante développée par l'ancien Conseil d'administration) pour un montant de CHF 10.5 millions (certainement à actualiser). Ce montant n'inclut ni l'entretien des autres téléskis, ni la rénovation du restaurant, ni celle de l'atelier mécanique.

Cette variante, certes novatrice et ambitieuse, pouvait selon le Conseil d'administration de Télé-Evolène être le bon choix il y a quelques années. Aujourd'hui, le contexte a évolué : les oppositions des associations environnementales sont toujours vives, les coûts ont augmenté, la problématique des parkings et du plan de zone sont toujours des facteurs bloquants et surtout la situation financière de Télé-Evolène en surendettement et proche de la faillite (sursis concordataire) qui nous oblige du point de vue légal à réduire nos coûts. Avec ces différents éléments, il devient très difficile d'envisager la faisabilité de cette variante. Dès lors, le CA actuel a cherché une autre voie.

Ainsi, le Conseil d'administration en place propose une deuxième variante consistant à rénover l'ensemble des installations et du restaurant pour un montant global de CHF 8 millions, hors taxes :

Type d'investissement	Coût projeté HT
Rénovation du télésiège	4'500'000
Rénovation de la Nouva	290'000
Rénovation du Mont-Rouge	740'000
Changement du tapis roulant / Sunkid	100'000
Entretien du système d'enneigement	100'000
Rénovation du restaurant	1'500'000
Rénovation de l'atelier	35'000
Divers et imprévus (10 %)	727'000
TOTAL	8'000'000

Argumentaire en faveur du projet de rénovation globale à 8 millions

Cette variante permettrait la remise en état pour une durée minimale de 20 ans du télésiège, l'entretien du téléski de la Nouva, l'automatisation et entretien du téléski du Mont-Rouge, la remise en état du système d'enneigement, la modification des portes de l'atelier pour permettre l'entrée des dameuses et finalement la rénovation intérieure du restaurant.

Avec une telle remise à niveau de toutes les installations, le Conseil d'administration table sur une augmentation de la fréquentation d'au moins 10% des journées-skieurs, soit environ 3'500 passages annuellement, ce qui permettrait une augmentation du chiffre d'affaires (potentiellement CHF 70'000.-, calcul effectué en passages Magic Pass).

Du point de vue de la société, voici ce que le maintien de Télé-Evolène apporterait au territoire :

▪ Social - Préserver des emplois et un tissu économique local vivant

Le maintien de Télé-Evolène contribue directement au maintien des emplois liés aux remontées mécaniques, mais également à ceux de nombreux acteurs qui bénéficient de l'activité touristique : école de ski, magasins de sport, restaurants, hébergements, artisans et entreprises travaillant notamment pour les résidences secondaires.

▪ Économique - Maintenir un moteur d'activité pour le secteur Evolène-Chemeuille

Télé-Evolène contribue à l'attractivité touristique de la commune et tout particulièrement au dynamisme du secteur Lannaz-Arbey-Chemeuille-Mandelon. Son maintien permet de préserver une offre touristique complémentaire aux autres domaines de l'Espace Dent-Blanche en rendant la montagne accessible au plus grand nombre.

▪ Environnemental - Valoriser l'existant et favoriser un tourisme quatre saisons

Le maintien de l'installation existante permet d'envisager un développement touristique sans extension supplémentaire du domaine, en privilégiant la valorisation des infrastructures et activités existantes. L'accès à Chemeuille et à son panorama exceptionnel sur la Dent-Blanche peut soutenir une offre de tourisme doux sur quatre saisons : randonnée, découverte du paysage et des alpages, restauration, activités familiales ou encore agritourisme.

Télé-Evolène SA

Potentiel de développement (liste non exhaustive)

- Entretien, développement et balisage des itinéraires et chemins pédestres dans ce secteur au carrefour des communes d'Evolène, de St-Martin et d'Hérémente
- Partenariat avec l'Alpage de Chemeuille pour la mise en valeur des produits (point de vente au restaurant) et pour faire connaître nos traditions (inalpe-désalpe)
- Réhabilitation du bisse de la Vouasson
- Adaptation de véhicules pour le transport des vélos et amélioration de l'offre VTT
- Création d'une zone de jeux pour enfants, piste de pétanque, etc.

Conséquences/Risques d'un éventuel arrêt (liste non exhaustive)

- Dégât d'image pour la région
- Perte d'attractivité pour la destination
- Perte des places de travail (été 3 fixes et 5 auxiliaires – hiver 3 fixes et 20 auxiliaires)
- Mise en péril du projet de développement de l'Espace Dent-Blanche
- Remboursement à MagicPass des avances été 2026 et hiver 2026/2027 déjà encaissées par Espace Dent-Blanche et reversées aux différentes sociétés
- Conséquences économiques pour d'autres acteurs touristiques (école de ski, magasins de sport, restaurants, hébergeurs, commerces...)
- Coût du démantèlement total et de la remise en état du terrain (estimations se montant à env. 1.5 million de francs avec une responsabilité qui reste à déterminer)
- Perte de valeur des biens immobiliers pour les résidences primaires et secondaires

Commune d'Evolène

Finances communales : situation actuelle et perspectives

Les investissements à réaliser dans le domaine des remontées mécaniques pourraient être très importants ces prochaines années. Télé-Evolène parle justement d'un projet à 8 millions de francs. Les remontées mécaniques d'Arolla parlent d'une nouvelle infrastructure qui pourrait coûter env. 15 millions de francs. Forcément, les attentes demeurent considérables vis-à-vis de la commune, laquelle est actionnaire à env. un tiers de ces sociétés (un peu moins pour Blanchalpe SA).

La capacité de la Commune d'Evolène à investir dans ce domaine doit donc être mise en perspective avec sa santé financière et les autres domaines d'investissement figurant dans la planification. L'état de situation est donc présenté en bref ci-dessous.

Situation à fin 2025 et perspectives financières

CHF 2'743

FORTUNE NETTE
par habitant
à fin 2025

CHF 4,21 millions

RÉSERVE DE POLITIQUE
BUDGÉTAIRE
à fin 2025

≈ CHF 9'000

DETTE NETTE PROJETÉE
par habitant
en 2029 *

> CHF 15 millions

BUDGET ANNUEL DE FONCTIONNEMENT
ordre de grandeur communal

CHF 1-2,5 millions

MARGE D'AUTOFINANCEMENT
ordre de grandeur
des dernières années

Pourquoi cette évolution ?

Investissements 2026

Un exercice appelé à constituer le plus important volume d'investissements de l'histoire communale.

Réseaux à renouveler

Eau potable, eaux usées et autres infrastructures souterraines nécessiteront encore des investissements importants.

Fonctionnement sous pression

La hausse des charges et le poids des investissements rendent plausible un exercice communal déficitaire en 2026.

Réserves, mais vigilance

La réserve budgétaire permet d'absorber des pertes à court terme, sans supprimer l'enjeu de l'endettement futur.

** Repère comptable : Une dette nette supérieure à CHF 5'000 par habitant correspond à un endettement considéré comme très important.*

Commune d'Evolène

Au 31 décembre 2025, la situation financière de la Commune demeure favorable, avec une fortune nette de CHF 2'743 par habitant. Cette situation devrait toutefois évoluer rapidement au cours des prochaines années : selon la planification actuelle, la Commune pourrait atteindre une dette nette de l'ordre de CHF 9'000 par habitant à l'horizon 2029 si tous les investissements prévus devaient voir le jour.

Cette évolution s'explique en grande partie par l'entrée de la Commune dans un cycle d'investissements d'une ampleur exceptionnelle.

L'année 2026 devrait constituer le plus important exercice d'investissement de son histoire. Au-delà des projets actuellement engagés, la réfection et le renouvellement nécessaires des réseaux souterrains par exemple, notamment d'eau potable et d'eaux usées, imposeront inévitablement à la Commune de maintenir un niveau d'investissement très élevé à court et moyen terme. Dans ce contexte, et compte tenu également des charges du compte de fonctionnement, un exercice communal déficitaire en 2026 peut raisonnablement être envisagé.

Cette évolution doit toutefois être nuancée par la situation patrimoniale actuelle. Au 31 décembre 2025, la Commune dispose notamment d'une réserve de politique budgétaire de CHF 4'211'448. Constituée lors des exercices précédents, celle-ci offre précisément une marge permettant d'absorber tout ou partie des pertes qui pourraient résulter des prochains exercices, dans une période marquée par un cycle d'investissements particulièrement soutenu. La Commune aborde donc cette phase avec des réserves, même si celles-ci ne dispensent évidemment pas de veiller à l'évolution de l'endettement et à la capacité d'autofinancement à plus long terme.

Sur une période plus longue, les finances communales ont bénéficié d'une progression de leur assise fiscale, mais elles ont également dû assumer des engagements importants en faveur des infrastructures et de l'économie locale.

Le défi des prochaines années sera dès lors de trouver le juste équilibre entre la réalisation d'investissements indispensables, le soutien aux infrastructures nécessaires à la vie économique et touristique, et le maintien d'une situation financière durable.

En résumé, la Commune part d'une situation encore saine à fin 2025, avec une fortune nette de CHF 2'743 par habitant et une réserve de politique budgétaire de CHF 4,21 millions. Elle entre cependant dans une phase charnière : des investissements historiquement élevés vont entraîner une forte consommation des marges financières accumulées et une progression rapide de l'endettement. Avec une dette nette projetée autour de CHF 9'000 par habitant en 2029, la maîtrise du rythme des investissements, de l'autofinancement et des charges récurrentes constituera un enjeu central des prochaines années.

Commune d'Evolène

Tourisme et économie locale

Avec son autre pilier qu'est l'agriculture, l'économie d'Evolène repose fortement sur le tourisme. Cette activité, présentée en quelques chiffres-clés ci-dessous, génère un chiffre d'affaires direct et indirect conséquent, vital pour la vie locale.

Le tourisme à Evolène en quelques chiffres

116'155 NUITÉES en hébergement structuré en 2024	≈ 6'800 LITS en résidences secondaires	65 % / 35 % ÉTÉ / HIVER répartition des nuitées structurées	
9 HÔTELS + pensions, B&B, campings, groupes et cabanes	21 RESTAURANTS + 5 buvettes/cabanes	14 COMMERCE ALIMENTAIRES + autres commerces et services	
3 domaines skiabiles	104 km de pistes de ski alpin	62 km de pistes de ski de fond	250 km de sentiers pédestres homologués

Une offre d'hébergement en évolution mais sans projet de nombreux lits touristiques chauds

En lien avec Télé-Evolène et les remontées mécaniques, il est à souligner que l'offre d'hébergement d'Evolène est importante, mais que le développement de "lits chauds" reste à ce jour limité.

Le nombre de résidences secondaires est important (> 60% du parc immobilier) et leur taux d'occupation est satisfaisant, mais il ne s'agit en principe pas de lits à forte occupation.

Si plusieurs hôtels ont été rénovés ou redynamisés, il faut aussi souligner que plusieurs hébergements de groupe ont disparu ces dernières années suite à des ventes ou transformations, limitant les apports pourtant indispensables de ce type de clientèle vis-à-vis du modèle économique des remontées mécaniques.

Commune d'Evolène

La création de nouveaux lits commercialisés, la rénovation des hébergements existants ainsi que des solutions de logement pour le personnel, notamment saisonnier, ont précisément été identifiés comme des besoins prioritaires.

Plusieurs projets sont néanmoins en développement ou envisagés, susceptibles de créer une nouvelle dynamique. Il s'agit toutefois avant tout de lits « de qualité » et non d'un apport à court terme d'une importante clientèle à la recherche de l'offre ski par exemple (contrairement à des modèles SwissPeaks ou autres résidences touristiques qui se développent souvent à proximité et en partenariat avec des stations de ski).

Un financement à revoir ?

Le tourisme est essentiel à Evolène. Mais des moyens financiers sont nécessaires pour bien accueillir les visiteurs. Aussi, la Commune d'Evolène peut compter sur les revenus des taxes de séjour commerciales (encaissées par Evolène Région auprès des hébergeurs), une taxe de séjour forfaitaire (env. 530'000 de revenus par an) ainsi qu'une taxe de promotion touristique (env. 320'000 francs par an), en grande partie reversés à Evolène Région Tourisme pour son fonctionnement (montants de 2025).

La Commune d'Evolène participe aussi au financement du tourisme grâce à ses revenus ordinaires – recettes fiscales et redevances hydrauliques. Une grande partie des montants alloués au tourisme est attribuée au maintien des remontées mécaniques, avec un montant record dépassant le million de francs en 2025. D'autres montants sont affectés au tourisme, notamment la participation à la structure Val d'Hérens Tourisme, à l'entretien des chemins pédestres, au soutien aux sociétés et manifestations culturelles et sportives, etc.

En cas de volonté de poursuite des aides aux remontées mécaniques et de participation aux investissements, la capacité financière communale sera forcément impactée et la question des recettes devra inéluctablement être posée.

À côté du levier fiscal, la Commune d'Evolène étudie la possibilité de rehausser la taxe de séjour. Cette dernière étant actuellement de CHF 2.50, elle se situe dans la fourchette basse en comparaison intercommunale. Une augmentation des services (déjà en cours) et une amélioration des infrastructures justifieraient sans doute une adaptation de ce montant.

Commune d'Evolène

Positionnement général vis-à-vis des remontées mécaniques

Avec son important soutien financier depuis de longues années, la Commune d'Evolène prouve qu'elle tient à ses remontées mécaniques et à leur maintien dans le paysage touristique communal. En parallèle, plusieurs études ont été réalisées afin de quantifier l'impact de ces remontées sur la destination et d'analyser la situation avec un œil extérieur. Ces documents ont permis à leur tour de positionner la Commune par rapport à la stratégie à suivre, notamment en matière de développement touristique et d'aménagement du territoire.

Les trois points suivants résument leur orientation vis-à-vis des remontées et de Télé-Evolène en particulier.

1. Aménagement du territoire

La stratégie communale d'aménagement du territoire identifie le tourisme comme l'un des piliers de l'économie locale et préconise de structurer son développement autour de pôles touristiques complémentaires. Elle vise un tourisme quatre saisons valorisant à la fois les sports de neige, la montagne, le patrimoine, l'agritourisme, la nature, la santé et le bien-être. Cette volonté de développement doit être conciliée avec la préservation de ce qui fait la force d'Evolène : son paysage, son patrimoine bâti, ses villages et son authenticité.

Dans le cadre de la révision du plan d'affectation des zones (PAZ), le Masterplan Tourisme recommande ainsi de préserver, malgré la réduction nécessaire des zones à bâtir, des secteurs permettant le développement futur d'hébergements, d'infrastructures et d'activités touristiques, en complémentarité avec les infrastructures existantes telles que les remontées mécaniques.

Le projet de révision du PAZ est toujours en cours : ce dernier est actuellement en examen auprès du Canton et un retour est espéré dans un délai d'une année.

2. Etude de rapprochement au sein de l'Espace Dent-Blanche

Une étude indépendante mandatée par la Commune d'Evolène et réalisée en 2020 sur l'avenir des remontées mécaniques de la commune concluait à la nécessité de moderniser les installations et de professionnaliser leur exploitation.

Concernant Télé-Evolène, elle relevait que, malgré sa faible rentabilité propre, le secteur d'Evolène joue un rôle important dans l'attractivité touristique de la destination, et estimait qu'une fermeture entraînerait une perte de clientèle, sans report automatique vers Arolla.

Commune d'Evolène

L'étude estimait par ailleurs qu'après modernisation, les remontées mécaniques communales pourraient générer de l'ordre de CHF 13 millions de retombées économiques hivernales par année sur le territoire communal. Elle soulignait toutefois que leur pérennisation nécessitait des investissements importants, une professionnalisation de la gestion, des synergies accrues et, pour Télé-Evolène, le développement indispensable d'une offre quatre saisons sur le secteur de Chemeuille.

Cette étude est consultable sur notre site internet.

3. Masterplan du tourisme

Le Masterplan touristique d'Evolène, finalisé en 2024, confirme l'importance des remontées mécaniques pour l'attractivité et l'économie de la commune. Sa vision repose sur trois principes : privilégier un développement qualitatif et économiquement viable, renforcer une offre touristique « 4 saisons » fondée sur la nature, l'authenticité, les traditions et les sports de montagne, et valoriser les trois pôles complémentaires de la destination. Pour Télé-Evolène, il soutient le renouvellement de la liaison Lannaz-Chemeuille afin de garantir un accès toute l'année et de diversifier les activités : randonnée, agritourisme, restauration, sports d'hiver et nouvelles offres estivales.

Le Masterplan préconise également de mieux coordonner les domaines skiables, le centre nordique et les autres infrastructures de loisirs, notamment grâce à une meilleure mobilité. Il recommande une professionnalisation accrue et un rapprochement des sociétés de remontées mécaniques de l'Espace Dent-Blanche, pouvant mener à terme à une exploitation commune, voire à une fusion. Une gestion plus intégrée des équipements touristiques est également envisagée, accompagnée de ressources financières adaptées, notamment par une possible évolution de la taxe de séjour.

LA VISION DU MASTERPLAN

ORIENTATION QUALITÉ	ORIENTATION 4 SAISONS	3 PÔLES COMPLÉMENTAIRES
Développer une activité économiquement viable tout en préservant l'identité de la destination.	Valoriser toute l'année la nature, les traditions, l'authenticité, le sport et la montagne.	Evolène-Les Haudères, Sur les Rocs-Ferpècle et Val d'Arolla, à renforcer par une meilleure mobilité.

Le Masterplan touristique est consultable sur notre site internet.

Commune d'Evolène

Analyse relative à la demande de soutien de Télé-Evolène

Si le chapitre précédent reprenait les conclusions de rapports annexes, celui-ci résume le positionnement récemment effectué par le Conseil communal à propos de la situation de Télé-Evolène, sur la base des informations transmises et d'un accompagnement par un expert en remontées mécaniques externe.

Le Conseil communal a bien pris connaissance du projet d'avenir présenté par Télé-Evolène SA et pour lequel les dernières estimations ont été livrées le 17 août 2026, à l'occasion d'une séance d'échange organisée entre le Conseil d'administration de Télé-Evolène et le Conseil communal.

Malgré le souhait répété depuis plusieurs années d'une recapitalisation à court terme et encore exigée dans la convention signée en juillet avec Télé-Evolène, et en reconnaissant le travail et la bonne volonté affichés par les représentants de Télé-Evolène, le Conseil communal a dû se rendre à l'évidence que plusieurs paramètres techniques, économiques et organisationnels doivent encore être clarifiés avant de pouvoir se prononcer sur un réinvestissement dans les remontées de Télé-Evolène et de solliciter la population pour qu'elle puisse se prononcer à son tour.

La maturité actuelle du projet ne justifie pas une prise de position immédiate sur le projet d'investissement de CHF 8 millions qui engagerait la Commune pour les vingt prochaines années (au moins).

Cela a été confirmé par l'expert en matière de remontées mécaniques qui a accompagné le Conseil communal dans ses réflexions.

Ce dernier recommande ainsi, en discussion avec la Commune et les lignes stratégiques développées jusqu'à ce jour, de maintenir, si les conditions techniques et juridiques le permettent, les infrastructures et l'exploitation durant deux à trois années supplémentaires, tout en plafonnant et conditionnant le soutien financier de la Commune.

Il s'agit finalement d'analyser ensemble quel modèle de remontées mécaniques la Commune d'Evolène souhaite et peut financer durablement.

Commune d'Evolène

En résumé, le Conseil communal estime que malgré l'urgence de la situation financière, il s'agit de préparer l'avenir avec prudence et de prendre en compte certains principes avant de définir le modèle à long terme, ce qui conduit au schéma ci-dessous :

UNE PHASE TRANSITOIRE DE 2 À 3 ANS

Se donner le temps d'analyser, comparer, chiffrer
et construire une solution durable.

1 ANALYSER

- Examiner précisément la situation financière
- Obtenir les données complémentaires nécessaires
- Se projeter avec prudence dans les différents scénarios
- Prendre en compte le réchauffement climatique et les ressources en eau

2 CHIFFRER LES VARIANTES

- Comparer les solutions et leurs coûts
- Mesurer leurs incidences sur l'exploitation
- Ne pas surestimer le potentiel de réduction des charges
- Prendre en compte l'environnement et la durabilité

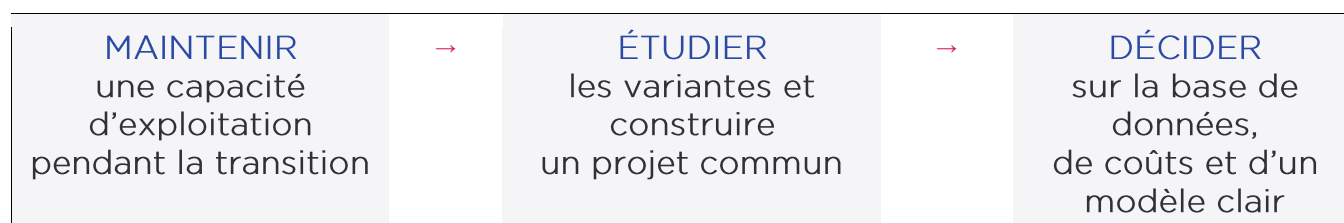
3 PENSER À L'ÉCHELLE DE L'ESPACE DENT-BLANCHE

- Mener la réflexion sur les trois domaines
- Comparer avec d'autres stations
- Associer les acteurs touristiques et la population

4 ENCADRER LE SOUTIEN PUBLIC

- Conditionner clairement le soutien communal
- Fixer des objectifs et des échéances
- Évaluer aussi les scénarios difficiles : arrêt temporaire, fermeture ou démantèlement

UNE DÉMARCHE EN TROIS TEMPS



Important : L'objectif de la phase transitoire n'est pas de figer le modèle actuel, mais de disposer du temps et des informations nécessaires pour définir, à l'échelle de l'Espace Dent-Blanche, une solution financièrement soutenable et durable.

Commune d'Evolène

Besoins financiers pour maintenir la société à court terme

L'art. 298 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) prévoit expressément que Télé-Evolène SA peut poursuivre son activité, par l'intermédiaire de son CA, sous la surveillance du commissaire au sursis nommé par le juge.

Interrogée sur les aides nécessaires à la survie de la société suite à l'annonce de surendettement pour les deux prochaines années, Télé-Evolène a annoncé le 21 août les besoins suivants :

2025	CHF 302'000	<i>en plus des 700'000 versés en 2025</i>
2026	CHF 475'000	<i>en plus des 550'000 versés en 2026</i> Travaux d'entretien et de mises aux normes nécessaires
2027	CHF 883'000	Travaux d'entretien et de mises aux normes nécessaires
2028	CHF 584'000	Exploitation minimale

Si ces annonces sont légitimes et permettraient à la société de faire plus rapidement face à ses engagements, la Commune d'Evolène a cherché à savoir ce qui est strictement nécessaire pour le maintien de la société à court terme, sans pour autant participer trop fortement à son assainissement financier à ce stade. Il a alors été relevé que le financement communal futur devrait être limité aux besoins de l'exploitation postérieurs au sursis. L'important est que la société dispose de suffisamment de liquidités pour faire face à ses engagements à court terme.

Selon les renseignements pris, le versement des 300'000 francs pour 2025 n'est alors pas considéré comme indispensable. De même, les amortissements prévus dans les prévisions comptables ne relèvent pas de l'urgence et ne sauraient être compris dans les nouvelles aides à verser. Un versement de 400'000 francs en fin d'année 2026 semble au contraire inéluctable pour préparer la saison hivernale. Pour les prochaines années, et après analyse des dix dernières années de Télé-Evolène, l'expertise a montré qu'un minimum d'env. CHF 600'000 est maintenant nécessaire pour couvrir la perte d'exploitation « ordinaire ».

Le Conseil communal a pris en compte ces éléments, en prévoyant toutefois une petite marge pour survivre en cas de frais indispensables et imprévus ne remettant pas en cause l'ensemble du projet. En 2026 et 2027, plusieurs mises en conformité seront par exemple nécessaires, notamment au restaurant (feu, élec...).

Le calcul débouche sur un besoin d'aides communales de max. 1.8 million de francs pour compléter 2026 et assurer 2027 et 2028 sauf événement particulier.
--

Objet soumis au vote

Question posée

Acceptez-vous d'octroyer un crédit d'engagement de 1.8 million de francs en vue du maintien de Télé-Evolène jusqu'en 2028, dans l'attente du développement d'une vision partagée pour l'Espace Dent-Blanche ?

Comme exposé à la page précédente, si la population d'Evolène souhaite poursuivre l'exploitation de Télé-Evolène, la priorité devrait être de maintenir les infrastructures existantes pendant encore deux à trois ans, en effectuant les travaux strictement nécessaires à leur exploitation, leur sécurité et leur conformité, plutôt que d'engager immédiatement un programme d'investissement.

Et pour cela, il est indispensable d'allouer des aides à l'exploitation comme pour les années précédentes. Ces aides sont malheureusement de plus en plus importantes et coûtent donc de plus en plus cher au contribuable évolénard. La proposition du Conseil communal est d'allouer les aides nécessaires sous forme de crédit d'engagement pluriannuel. Le crédit d'engagement permet à la population d'autoriser une dépense déterminée répartie sur plusieurs années, dans les limites et aux conditions fixées par la décision.

À ce titre, le Conseil communal conditionne désormais toute aide communale envers les sociétés de remontées mécaniques – et cela vaut pour les trois sociétés communales – à une participation active et engagée au sein d'Espace Dent-Blanche afin de développer ce qui manque depuis de nombreuses années : une vision partagée permettant d'organiser l'avenir en matière d'infrastructures touristiques sur le territoire communal.

1. Rapprochement concret de l'Espace Dent-Blanche

Engagement substantiel avec les autres sociétés de remontées mécaniques, avec comme objectif à court terme une professionnalisation, une fusion ou la création d'une nouvelle société.

2. Un projet d'avenir commun

Élaborer au sein de cette nouvelle gouvernance un projet d'ensemble pour les remontées mécaniques, le ski alpin et les autres activités outdoor liées.

3. Études et nouvelle gouvernance

Mener les études nécessaires : remontées mécaniques, aménagement du territoire, financement et modification de la gouvernance.

4. Un calendrier contraignant

Présenter le projet en parallèle de la modification du PAZ communal, au plus tard à l'automne 2027.

CONDITION DÉTERMINANTE : Sans participation à cette démarche, plus aucune aide annuelle ne sera versée aux sociétés de remontées mécaniques.

Objet soumis au vote

Logique de la proposition :

Le soutien proposé sous forme de crédit d'engagement en faveur de Télé-Evolène ne constitue donc pas une réplique du modèle de soutien qui a prévalu jusqu'à ce jour, avec les risques de financement sans limite et de répétition qu'il représente : il vise à permettre le maintien à court terme de Télé-Evolène pendant qu'un projet commun, professionnel et durable est élaboré pour l'ensemble de l'Espace Dent-Blanche.

Arguments en faveur de cette proposition :

- Nécessité d'analyser les variantes et les implications d'un renouvellement des infrastructures de Télé-Evolène avec l'aide de professionnels
- Nécessité de maintenir une offre touristique attractive à l'échelle communale et de mener ainsi une réflexion commune pour l'avenir des remontées mécaniques de l'Espace Dent-Blanche
- Nécessité financière de prioriser les investissements communaux, ou, le cas échéant, d'agir sur les moyens à disposition (incidences fiscales)
- Nécessité de confirmer la vision d'avenir au travers de la finalisation du nouveau plan d'affectation des zones (PAZ)
- Nécessité d'anticiper les éventuelles réorientations économiques, de manière à ce que les acteurs touristiques travaillant directement ou indirectement avec le domaine des remontées mécaniques aient davantage le temps de s'adapter
- Risques soulignés par Télé-Evolène à la page 17

Arguments contre cette proposition :

- Effort financier trop élevé
- Risque d'être exactement dans la même situation dans deux ans
- Frein éventuel pour les autres secteurs d'Espace Dent-Blanche qui pourraient être freinés dans leur développement
- Réchauffement climatique et insécurité de la neige dans le secteur
- Souhait d'un retour à la nature pour le secteur

Objet soumis au vote

Position du Conseil communal

Malgré une convention demandant de présenter un projet et une recapitalisation à très court terme, le Conseil communal a décidé de limiter l'objet de cette votation aux aides à l'exploitation à fonds perdu nécessaires pour permettre à Télé-Evolène de continuer à exister à court terme, c'est-à-dire jusqu'à 2028 (deux saisons hivernales 2026-27 et 2027-28).

Ainsi, en s'appuyant sur une expertise externe, le Conseil communal a renoncé à proposer à la population de s'engager sur les investissements à venir en raison :

- du manque de maturité du projet,
- du besoin d'analyser les conséquences à moyen et long terme pour la Commune et ses citoyens,
- et du souhait de développer une vision unique et partagée sur l'avenir des remontées de l'Espace Dent-Blanche (Télé-Evolène SA, Remontées mécaniques d'Arolla, Blanchalpe SA), conformément à la direction donnée par les récents documents stratégiques.

Dans un contexte de resserrement des disponibilités financières et face à des obligations d'investissement communal pour des tâches régaliennes (réseau d'eau et d'eaux usées, équipement de la zone à bâtir, etc.), il est nécessaire que la population se positionne sur son souhait de s'offrir encore quelques années d'exploitation du domaine de Chemeuille le temps de procéder à ces études, ou si elle souhaite déjà freiner ces dépenses.

L'ampleur des besoins nécessaires pour les années 2025 à 2028 suffit à justifier le recours à une votation communale malgré l'absence de décision sur l'investissement.

En cas d'acceptation par la population, le soutien communal devrait permettre la prolongation du sursis concordataire afin de permettre à Télé-Evolène de continuer son activité tout en optimisant son mode d'exploitation et en collaborant au développement du projet d'avenir souhaité au sein de l'Espace Dent-Blanche.

En cas de refus par la population, la société Télé-Evolène devrait rapidement tomber en faillite, à moins d'un soutien extraordinaire ou d'une reprise par de nouveaux investisseurs. Une ouverture hivernale semblerait alors peu probable, de même qu'une réouverture ultérieure.

Le Conseil communal recommande donc d'accepter ce crédit d'engagement et s'engage en cas de vote positif à faire appliquer strictement les conditions et à procéder avec précaution aux versements justifiés en faveur de Télé-Evolène.

Objet soumis au vote

Position de Télé-Evolène SA

Le conseil d'administration de Télé-Evolène SA soutient le « OUI » lors de la votation communale du 27 septembre concernant le subventionnement de Télé-Evolène et le budget de Fr. 200'000.- dédié au rapprochement des sociétés.

L'objectif de cette phase transitoire doit permettre de définir avec nos partenaires d'Espace Dent-Blanche la stratégie qui permettra de pérenniser Télé-Evolène SA pour les années à venir. Mais également d'affiner les offres actuelles et préparer la recapitalisation de l'entreprise.

Merci de votre soutien à la poursuite de l'exploitation des remontées mécaniques à Evolène.

Télé-Evolène SA se réjouit de vous accueillir et vous souhaite d'avance une magnifique saison de ski.

Patrick Fauchère
Président de Télé-Evolène

Objet soumis au vote

Position d'Espace Dent-Blanche

Espace Dent-Blanche soutient pleinement le « OUI » lors de la votation communale du 27 septembre concernant le subventionnement de Télé-Evolène et le budget de Fr. 200'000.- dédié au rapprochement des sociétés.

Comme indiqué dans différents rapports, les 3 stations communales sont complémentaires et doivent continuer d'exister et de se développer.

L'importante progression du chiffre d'affaires démontre que la création de l'Espace Dent-Blanche et l'intégration au MagicPass constituent une réussite. L'activité du ski reste essentielle pour la région.

Lors des journées de forte affluence (les vacances scolaires ou week-ends), il est indispensable d'offrir trois domaines à la clientèle. Sans l'offre actuelle complète, les temps d'attente au départ des téléskis deviendraient trop longs et nuiraient à l'image de la destination.

Autre élément important, lors de la saison 2024-2025, les 3 domaines étaient ouverts presque en permanence, et c'est précisément cette saison qui a été la meilleure. Une preuve supplémentaire de la complémentarité de l'Espace Dent-Blanche.

Merci d'avance de votre fort soutien à la poursuite du ski à Evolène.

L'Espace Dent-Blanche se réjouit de vous accueillir et vous souhaite d'avance une magnifique saison de ski.

Yvan Maistre
Président Espace Dent-Blanche

Objet soumis au vote

La proposition en résumé

La votation porte sur un soutien transitoire maximal de 1.8 million de francs, sous forme de crédit d'engagement, pour maintenir Télé-Evolène durant la phase de transition jusqu'à 2028.

Elle ne porte pas sur le projet d'investissement de 8 millions de francs proposé par Télé-Evolène. Une nouvelle décision populaire sera nécessaire avant tout engagement communal substantiel dans un projet définitif.

Un soutien financier temporaire, lié à des conditions strictes

UN CREDIT D'ENGAGEMENT DE 1.8 MILLION DE FRANCS

**afin de maintenir Télé-Evolène
en contribuant strictement aux
dépenses d'exploitation
pour la fin 2026 et jusqu'à 2028**

En parallèle, allocation d'une enveloppe de 200'000 francs pour les études au sein de l'Espace Dent-Blanche (non compris dans le crédit d'engagement)

EN CONTREPARTIE : CONDITIONS STRICTES

- 1. Rapprochement concret de l'Espace Dent-Blanche**
- 2. Un projet d'avenir commun**
- 3. Études et nouvelle gouvernance**
- 4. Un calendrier contraignant**

Sans participation à cette démarche, plus aucune aide annuelle ne sera versée aux sociétés de remontées mécaniques.

Recommandation du Conseil communal : OUI

Plus d'informations :

Une séance d'information publique est prévue le vendredi 11 septembre à 19h00 sur la place de Clos-Lombard dans la halle de fête provisoire.

La présentation qui sera projetée lors de cette séance sera également disponible sur le site internet de la commune www.commune-evolene.ch dès la fin de cette séance, sous l'onglet Actualités > Votation communale.

Plusieurs documents cités dans la présente brochure sont également disponibles à la lecture sur la page internet. Une Foire aux questions (FAQ) est également disponible. Une impression peut être demandée à l'Administration communale en cas de besoin.